

V
O
L
L
E
Y
L
U
X



Bureau de dépôt 5000 Beez

Editeur responsable :
A.I.F.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton – Rue de Namur, 84 – 5000 Beez

Bulletin n° 05 du 05 novembre 2013

SAISON 2013 - 2014



Equipe nationale belge de volley-ball

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE L'A. I. F. ASBL

www.volleylux.com

Périodique paraît toutes les 3 semaines (excepté en juillet)



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

**N°05 du 05 novembre 2013
saison 2013 - 2014**

Administration - abonnements

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 - GUERLANGE

☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Abonnements

15 numéros par année 30,- €

à verser au compte 068-2077241-13

de A.I.F.-F.R.B.V.B. - C.P. Luxembourg

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

Sommaire

Secrétariat	P.	à
Commission des rencontres	P.	à
Commission d'Arbitrage	P.	à
Commission des st. et règl.	P.	à
Commission Beach-volley	P.	à
Commission Technique	P.	à
Article d'intérêt général	P.	à

Commission mini-volley

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission jeunes

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-Mail: comtechlux.srt@gmail.com

Président provincial

Michel FORGET

Rue d'Avioth, 15

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

063/57.68.38 (TEL P + fax)

E-Mail :

michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 GUERLANGE

063/38.99.63 (TEL + FAX)

E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS

Rue Neuve, 77

6890 REDU

P. 061/65.65.77 (P) (TEL + FAX)

B. 061/23.13.08 (TEL)

E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER

Rue des Tanneries, 2

6840 NEUFCHATEAU

061/27.71.11 (TEL + FAX)

E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN

Rue des Combattants, 47

6880 BERTRIX

061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Commission technique

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-

Mail: comtechlux.srt@gmail.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT

Hierlot, 8 bte 2

4990 LIERNEUX

080/40.03.21 ou 0495/12.51.81

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN

Rue Grande, 42

6971 CHAMPLON

0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Commission beach-volley et loisir

Georges COLAS

Rue des Tilleuls, 28

6760 ETHE

063/57.07.32 ou 0479/40.69.33

E-Mail : colasgeorges@skynet.be

COMMUNICATIONS DIVERSES

LES CLINICS.

Une occasion unique !!!

Formation et installation gratuites du logiciel de « scouting » TopVolley

Le jeudi 26 décembre : 19 h 30 - 22 h --- samedi 28 décembre 9h 30 – 12 h 30 ---samedi 4 janvier
9 h 30 – 12 h 30

36, rue Sainte Rita - 5004 Bouge

Inscriptions : michel.hanon@skynet.be ou 0472/23.20.11

Droit d'inscription : gratuit

Nombre de points : 5 pour tout niveau

Ceci est une occasion unique pour tous les entraîneurs intéressés par le scouting.

Nous offrons l'installation gratuite sur votre PC Windows du logiciel de scouting TopVolley jusqu'au 30 juin 2014, le temps pour vous de le tester, de vous familiariser et de vous rendre compte de ce qu'il peut vous apporter ainsi qu'à vos joueurs.

Pour vous aider dans son utilisation, nous vous offrons 3 demi-journées de formation gratuite.

TopVolley, donne entière satisfaction aux clubs qui l'utilisent déjà et qui en louent sa facilité d'utilisation.

Si vous consacrez 2 heures par semaine au scouting, avec ce logiciel vous obtiendrez 100 fois plus d'informations.

LES INFORMATIONS DE LA CELLULE COMMUNICATION.

La communication des résultats des compétitions FRBVB et AIF sur le portail est obligatoire. Nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

Matches du SAMEDI et de la SEMAINE

Pour le lendemain 14h

Matches du DIMANCHE

Pour le dimanche 21h (éventuellement via l'envoi SMS comme indiqué pour les matches se terminant tard le dimanche)

Au plus tard 1/4h après la fin du match si celui-ci se termine après 20h45.

CES RESULTATS DOIVENT ETRE CORRECTS ET COMPLETS (sans oublier les points des sets pour le match première)

Un système automatique d'amendes a été réalisé et prend en compte les non communiqués, communiqués tardivement, incorrects et incomplets.

Grand merci de respecter ces petites obligations qui rendent le portail très performant pour la presse, les différents clubs, membres et sympathisants.

Le CA de l'AIF-FRBVB asbl

Bruxelles, le 22 octobre 2013

Association Interprovinciale Francophone de
Volley-ball
À l'attention de M. Albert DAFÉ
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

Votre correspondant : **Elisa ENGELS**
Direction de la lutte contre le dopage
Téléphone : 02/414.32.47
Fax : 02/414.32.91
e-mail : anne.daloze@cfwb.be
Nos références : DRAD/EE/2013/DOP 429

Objet : **Local de contrôle antidopage**

Monsieur,

Faisant suite à l'entrée en vigueur du décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et à son arrêté d'exécution, il ressort de la pratique des contrôles que certaines obligations qui vous incombent ne sont toujours pas respectées par un certain nombre d'entre vous.

C'est ainsi que, par la présente, nous voudrions vous rappeler vos obligations et les conséquences en cas de non-respect de ces dernières :

1. **Mise à disposition par l'organisateur de l'évènement, d'un local approprié, apportant toutes les garanties suffisantes de confidentialité, d'hygiène et de sécurité.**

A ce sujet, je vous rappelle que la mise à disposition d'un tel local par l'organisation ou le délégué de l'organisation est une obligation légale, et ce, en vertu de l'article 23 §2 de l'Arrêté du 8 décembre 2011 portant exécution du Décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage.

Qu'attendons-nous de votre part ?

Le poste de contrôle doit respecter les critères suivants :

Généralités

- Uniquement réservé aux activités de contrôle du dopage.
- Accessible uniquement au personnel autorisé.
- Suffisamment sûr pour y ranger l'équipement de prélèvement des échantillons.
- Suffisamment privé pour respecter l'intimité et la confidentialité du sportif.
- Suffisamment sécurisé pour ne pas compromettre la santé et la sécurité du sportif et du personnel de prélèvement des échantillons.
- Assez grand pour accueillir le sportif qui fera l'objet d'un contrôle, le représentant du sportif et toute autre personne autorisée.
- Situé à proximité du site de compétition.
- Equipé d'un lavabo, afin que les sportifs et le médecin contrôleur puissent se laver les mains.
- Equipé de toilettes joutant ou attenant au local de contrôle.

Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé, du Sport
44 boulevard Léopold II - 1050 Bruxelles - Tél. +32 (0) 414 32 96 - 36 32 - Fax +32 (0) 414 32 91
Site Internet: <http://www.cfwb.be>
info.dopage@cfwb.be

CELLULE ANTIDOPAGE
Site Internet: <http://www.cfwb.be>
Téléphone vert (800) 20-000

Articles à prévoir dans le poste de contrôle

- Une table
- Deux chaises par sportif qui fera l'objet d'un contrôle et une chaise pour le médecin contrôleur
- Une poubelle pour y jeter les déchets produits.

Articles à prévoir à proximité du poste de contrôle

- Une chaise par sportif qui fera l'objet d'un contrôle

Cas particuliers

- Au besoin, un lieu accessible en fauteuil roulant
- Sur demande, un agent de sécurité à l'extérieur du poste de contrôle du dopage

ATTENTION : Le poste de contrôle du dopage désigné, y compris les toilettes, ne peut servir de toilettes publiques, de bureau, de vestiaires et ne peut servir à aucune autre activité relative à la manifestation durant la séance de contrôle du dopage.

2. Boissons

A ce sujet, je vous rappelle que la mise à disposition d'eau minérale sous conditionnement sécurisé est une obligation légale et ce, en vertu de l'article 25 §2 2^{ème} alinéa de l'Arrêté du 8 décembre 2011 portant exécution du Décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage

SANCTIONS

Ainsi, et conformément à l'article 43 de ce même arrêté, tout manquement commis par un organisateur, qui est susceptible de constituer une violation du décret ou de ses arrêtés d'exécution, peut engendrer l'ouverture de poursuites administratives.
Au terme de cette procédure, une amende allant de **1.000 à 10.000 euros** peut être imposée à l'organisateur par le Ministre dans le cas où ce dernier constate la violation d'une obligation du décret ou de ses arrêtés d'exécution.

Je vous prie de veiller à la transmission de ces informations aux différents clubs ou organismes dépendant de votre fédération, concernés par l'organisation ou l'accueil d'événements sportifs, au cours desquels les sportifs seront susceptibles d'être soumis à un contrôle anti-dopage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

La Directrice

Dr Anne DALOZE

LES ORGANISATIONS DE JEUNES

Les finales francophones des Pupilles auront lieu le 25 MAI 2014

en la Salle d'AUDERGHEN (club BEVC) Chaussée de Wavre
Réservé à plusieurs équipes filles et garçons (en principe 3) issues des championnats provinciaux.

LISTE DES CLINICS EN 2013

Pour toutes les organisations, inscription à l'AIF au service coach (coachs@volleyaif.be) avec le formulaire de participation aux clinics repris sur le site AIF.

1ER NOVEMBRE 2013 à NIVELLES

"DEVELOPPEMENT ANALYTIQUE DE LA RECEPTION ET DE LA DEFENSE "

par Adrian COTORANU

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Salle des sports Ecole Communale de Baulers - rue de l'Eglise 1401 BAULERS

Nombre de points : 5 pour tout niveau

Droit d'inscription : 15 €

DIMANCHE 3 NOVEMBRE en province de LIEGE

RELATIONS CONTRE/DEFENSE

par Enrique PISANI

Horaire : 9h30 à 13h30

Lieu : Salle de GRAND-RECHAIN

Nombre de points : 5 pour moniteur et aide moniteur

Droit d'inscription : 15 €

Samedi 7 DECEMBRE 2013 à BRUXELLES

" le 1/1 "

par Jos RUTTEN

Horaire : 9h30 à 12h30

Lieu : en principe (à confirmer) complexe d'Auderghem (BEVC) chaussée de Wavre

Nombre de points : 5, pour initiateur, animateur et responsables de section enfants

Droit d'inscription : 15 €

DIMANCHE 22 DECEMBRE 2013 à CHAPELLE

"METHODOLOGIE DU DEVELOPPEMENT TACTIQUE AU NIVEAU PROVINCIAL INFERIEUR"

Par Adrian COTORANU

Horaire : 9h à 13h

Lieu : salle Hall sportif Empain Rue de la Hestre CHAPELLE LEZ HERLAIMONT

Nombre de points : 5 pour initiateur

Droit d'inscription : 15 €

DIMANCHE 29 DECEMBRE 2013 à YVOIR

"L'ATTAQUE A L'AILE"

par Dominique BLAIRON

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Salle Le Maka rue du Maka à YVOIR

Nombre de points : 5 pour tout niveau

Droit d'inscription : 15 €

RAPPEL :

COURS MONITEUR INITIATEUR Expert "volley adultes " qui se donne tout au long e l'année 2013 en **province de LIEGE** (voir site)

COURS ANIMATEUR sur l'année 2013 en **province du HAINAUT** (**voir programme sur le site**)
La participation à partie de ces cours donne aussi des points de formation continue pour des entraîneurs du niveau C.

S'inscrire au préalable au service coach à l'AIF (coachs@volleyaif.be)

Rapport du CA A.I.F. du 26 septembre 2013 à 19h00 à Beez

Présents : Anne-Marie HABETS, Caroline DEMUYNCK, Thérèse LEFEVRE, Francine BREEK POT, Claude LEMOINE, Albert DAFFE, Harry MABILLE, Michel DEHERDER, Jean-Claude BACCUS, Jean-Pierre HEYMANS, Stéphane HENNAUT et Jean-Pol SOHY.

Excusés : Thierry MALHERBE et Dominique BLAIRON.

1. Rencontres.

- Liste des participants au niveau FRBVB.
- Concernant les communications des résultats, il est demandé aux clubs qui jouent le samedi de bien vérifier que ceux-ci sont sur le portail au plus tard le dimanche matin.

Un système de mails facile vers les dirigeants des clubs est mis en place, il suffit de mettre comme adresse mail l'adresse suivante :

Pour un Président de club : pr_0332@volleyaif.be le _0332 est le matricule du club.

Pour un Secrétaire de club : sc_0332@volleyaif.be le _0332 est le matricule du club.

- Les listes de force sont à jour sur le portail.
- Concernant les rencontres de fin de championnat, le CA décide d'appliquer sauf cas de force majeure la compétition dans le respect des ROI en vigueur et certainement en Nationale 2.

2. Secrétariat.

- Le CA approuve le projet de convocation de la deuxième AG le 21/12/13 à Jambes.
- Le CA constate que les perturbations au niveau du téléphone n'ont aucunement affecté l'encodage des données des affiliations.
- Les statistiques au 26/09/13 seront transmises aux responsables des provinces.

- L'Agence Mondiale contre le Dopage a contacté l'Agence Antidopage Adeps, qui a transmis à l'AIF, concernant un cas intervenu en AIF pour connaître les sanctions appliquées. Le rapport a été envoyé.
- Le CA décide de la nouvelle procédure de distribution du Volleyfan.

3. Arbitrage.

- Le CA décide que les indemnités des visionneurs sont portées à 20,00 € par prestation comme en FRBVB et en VVB.
- Le responsable fait le résumé de la réunion CFA de ce 25/09/13. Une réunion de formation des visionneurs sera organisée le 10/11/13 à Guibertin.

4. Technique et formation.

- Les nouveaux programmes de formation Moniteur Initiateur sont terminés. Le cahier de charge est approuvé par l'Adeps.
- La demande concernant le financement du Sport Etudes (filles 2000-2001) a été introduite dans le Plan Programme. Nous sommes en attente de la décision.
- Concernant le programme de formation "jeunes", un cours animateur (4 séances) existe et 3 cours sont organisés par an.
- Les différentes manches de la Wallonia CUP débutent bientôt à Chapelle. Les finales se dérouleront le 15 juin 2014 à Neufchâteau.
- Pour l'instant, les demandes de cartes de coach affluent et trop de dérogations sont demandées, celles-ci seront supprimées dès la prochaine saison sauf justification sérieuse ou formation.

5. Beach.

- La convention Beach a été approuvée.
- Le trésorier signale que plusieurs remboursements concernant les saisons passées ont été effectués et que pour le moment 50 % des dettes sont récupérées.

6. Représentant des joueurs.

- Le "job description" de cette fonction est présenté au CA qui l'approuve.

7. Loisirs.

- Pour le 30 octobre 2013, les affiliés loisirs du Brabant seront transmis à l'AIF.
- Le CA demande au responsable de discuter des modalités pratiques concernant les différentes possibilités d'affiliation "loisirs" avec l'employée responsable et également au niveau facturation.

8. Jeunes.

- Le rassemblement final des pupilles est fixé à Bruxelles (BEVC) le **25 mai** 2014.
(Ndlr : la date exacte est le 25 mai et pas le 27 mai comme initialement indiqué)
- Les finales nationales des Jeunes est fixée à Liège.

9. Divers.

- Une réclamation a été introduite au Brabant dont le Comité Provincial a, semble-t-il, outrepasser ses compétences, de ce fait le CA attend la décision avant de se prononcer.
- Le nouveau système de score électronique intéresse la responsable des rencontres, la CFA lui transmettra les données adéquates.
- Le système de frais des arbitres a été rappelé aux clubs afin que celui-ci soit bien adopté et que les premiers montants soient versés le 01/11/13.
- Le CA demande que les textes pour remplacer la Commission de Cassation par le Tribunal Arbitral du Sport soient élaborer et soumis au CA dès que possible. Les provinces doivent aussi modifier ou non leurs ROI en conséquence.

Prochaine réunion du CA: le 24 octobre 2013 à 19h à Beez.

Albert DAFPE

Jean-Pol SOHY

CA AIF LE 24 OCTOBRE 2013 à 19h à BEEZ

Présents : Mmes LEFEVRE, DEMUYNCK, HABETS
MM BACCUS, DEHERDER, MABILLE, LEMOINE, HENNAUT, BLAIRON,
MALHERBE , DAFTE
Excusés Mme BREEKPOT, MM SOHY, HEYMANS

1. VOLLEY FAN :envoi électronique

courrier préparé à l'attention de M DEHERDER pour envoi aux clubs
ceux qui souhaitent recevoir le périodique par courrier le signaleront.

2. Aménagement de BEEZ : jardin terminé, électricité aussi, caves dans la phase terminale et rangement des archives entamé.

Porte d'entrée: devis reçus de M HAYON

Accord donné pour une porte en PVE. Placement avant fin novembre.

3. Plan Volley Jeunes du Ministre 2012/2013

De la liste des clubs non en ordre , il ne reste que BEAUMONT et ENGHIEU

Des compléments d'informations demandés par l'Administration à BERTRIX et ADS LA LOUVIERE

Une quinzaine de dossiers réalisés par l'AIF à la place des clubs

4. Plan Jeunes du Ministre pour 2013/2014

Les données envoyées au Cabinet

à savoir nombre d'équipes de jeunes

nombre de coaches avec carte (autre que X) affiliés dans le club

nombre d'arbitres affiliés dans le club

Le cabinet fait un calcul des subsides pour chaque club

5. Mémorial MIES à LIEGE (Bois St Jean) et Tournoi de BRUXELLES à ETTERBEEK

6 équipes par catégorie

En Garçons outre la sélection AIF, les équipes nationales de POLOGNE, SLOVAQUIE, ROUMANIE, FINLANDE et PAYS BAS sont inscrites

En Filles, outre la sélection AIF , les équipes nationales des mêmes pays à l'exception de FINLANDE remplacée par REPUBLIQUE TCHEQUE.

Catégories : G 97/98 F 98/99

Seul point d'interrogation: ROUMANIE en attente d'accord ministériel

6. FONDS ECUREUIL

Garantie que le versement des subsides sera effectué à une date bien précise

Candidature de l'AIF envoyée à Mme BISAINNE avec accord du CA.

7. STATUTS ET REGLEMENTS

Des propositions sont examinées suite à la collecte par Mme DEMUYNCK d'une série de points discutés au cours de l'année. Cette publication sera publiée à part.

A noter

- double affiliation "particulière" pour dirigeants de clubs mais aussi joueurs dans un autre club

- indemnité kilométrique des arbitres: arrondi

- précisions au texte relatif au changement de club en cours d'année (seconde période)
- définition du coût de l'affiliation des moins de 8 ans ne participant pas à la compétition : 3, 5 €/an

- listes de force : cas de la nationale 1 précisions

Sur ce point M MABILLE rentre une proposition

- montées/descentes : clarification du texte en cas de places vacantes afin de limiter au maximum des interprétations différentes
- communication des résultats : proposition d'amende uniforme par équipe
- toilettage du texte des indemnités d'arbitrage en AIF
- carte de soigneur

La carte de soigneur est obligatoire pour prendre place sur le banc à ce titre

la carte n'est délivrée qu'à des affiliés habilités à donner des soins (qui doivent prouver leurs qualités lors de la demande au service coaches)

Un soigneur non titulaire d'une carte de soigneur et inscrit sur la feuille voit son équipe pénalisée du forfait administratif

- Commission judiciaires

Maintien des commissions des réclamations et appel

Le TABS remplace la commission des cassation

- règlement complémentaire des cartes de coach

Lorsqu'un coach est absent pour force majeure, il peut être remplacé par un coach avec carte d'un niveau au minimum inférieur d'un niveau à celui est obligatoire pour la division

Ce texte est d'application de fait mais il convient de le placer dans le règlement complémentaire

- D'autres textes ont subi un toilettage

8. SITUATION AFFAIRE BRABANT sur les listes de force

Appel introduit pour la commission d'appel de l'AIF

Examen de la décision au CA

9. SITUATION CONCERNANT LISTES DE FORCE et E-SCORE

- Pour l'E SCORE tout semble fonctionner en LIGUE D et M

- Listes de force via le portail : tout est opérationnel

Demande sera faite au CA FRBVB de l'autorisation pour les clubs d'utiliser cette liste

10. COMMUNICATION DES RESULTATS

M FDEHERDER a terminé la procédure automatique de calcul des amendes pour manquements.

OBLIGATION AUX CLUBS DE COMMUNIQUER le résultat des matches de façon correcte et complète

- matches du SAMEDI ou en semaine pour le lendemain 14h

- matches du dimanche avant 21h

Amendes pour

- non communiqué
- communiqué tardivement
- résultat incorrect ou incomplet

11. CAISSE COMPENSATION SECONFD ARBITRE EN NATIONALE 3

- chaque province pour les équipes de sa province

-envoi des coupons par le secrétariat à chaque CP (pour HAINAUT, Mme LEFEVRE)

12 IMPOTS DES ARBITRES

M BERBEN nous a communiqué que les statistiques de chaque fédération concernant le nombre d'arbitres ont été transférées par l' AISF et le VSF au Ministère des Finances. Qui examine et en attente d'une décision

13 SUBSIDES VIA FRBVB

- FIVB le subside de 11.000 dollars est arrivé pour l'AIF
- LOTTO dossier jeunes. Accord ministre des finances. Environ 28.000 €

14. DIVERS CONTRATS (sécurité , back up ..)

M MABILLE va étudier les différents dossiers avec M JANS la semaine prochaine avec M SMIT

Les contrats arrivant à expiration ne doivent aucunement renouvelés

Défibrillateur accord de M SMIT pour annulation du contrat contre achat d'un appareil à posséder en nos bureaux pour le 31 décembre (courrier ADEPS M VAN ASSCHE).

Subsidiable dans le dossier travaux du bâtiment)

15 CLUB LOISIRS LUXEMBOURG

Demande d'information via Mme HABETS

16 LA CALAMINE DAMES

- FF général avec sa dernière équipe dames (P3)
 - les joueuses sont -elles libres ? même si le club garde une section jeunes
- Demande d'informations au club et aux Rencontres LIEGE

17. DOSSIER JOURNEE DU SIDA

L'AIF participera sous forme de distribution de rubans le jour prévu

M HENNAUT contacte l'Agence

18. CLINICS ADEPS pour la TECHNIQUE

- M BLAIRON a participé à trois jours de clinics consacrés à la méthodologie de l'entraînement avec des experts canadiens
- M COTORANU participe à deux jours de clinics sur la technique

19. BARRAGES AIF /VVB en décembre

Les 28 et 29 pour les G 95/96 et les Fiklles 96/97

20. BEACH

- dossier convention à remplir
- introduction de la formation arbitres
- réunion commission BEACH le samedi 9/11 à BEEZ
 - toujours des paiements de l'an dernier non faits

21.ARBITRAGE

- cas de la tenue de libéro : des instructions préventives ont été données aux arbitres compte tenu de la nouvelle réglementation en matière de tenue de libéro
- réunion des visionneurs : le 10/11 à MONT ST GUIBERT
- AISF = réunion sur la gestion de la violence. trop de disparités dans la situation des fédérations présentes. Nouvelle réunion sera organisée. M BACCUS y participera.

- soigneur GUIBERTN membre Loisirs.
- question relative au portail concernant la numérotation des équipes d'un même club

22. LOCAL DOPAGE DANS CHAQUE SALLE

Courrier du Docteur DALOZE de la Communauté Française
Très contraignant

23. RENCONTRES

- tout fonctionne bien excepté quelques retardataires pour communication des résultats
Pour la saison dernière ,des périodes sans amendes

24 PUBLICATION RAPPORTS COMMISSIONS JUDICIAIRES

Mme DEMUYNCK demande que les rapports 2012/2013 soient publiés sur le site

25 PROCHAINES REUNIONS

Conseil Stratégique le samedi 7 décembre 2013 à BEEZ 9h30
Conseil d'administration le jeudi 21 novembre 2013 à BEEZ 19h

Pour le CA rapporteur A DAFPE